

Une démarche inédite et unique en France sur la protection sociale complémentaire saluée par Laurent MARCANGELI, Ministre de l'Action publique.



COOPÉRATION
CENTRES DE GESTION
PAYS DE LA LOIRE
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

La démarche régionale autour de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux ligériens saluée par Laurent MARCANGELI, Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification

Laurent MARCANGELI, Ministre de l'Action Publique, de la Fonction publique et de la Simplification était en Vendée jeudi 26 juin dans le cadre d'un déplacement consacré à

l'attractivité de la fonction publique.

Sa visite a débuté au Centre de Gestion de la Vendée à La Roche-sur-Yon où lui a été présentée la démarche inédite et unique en France menée par la coopération régionale des 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire sur la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, démarche dont il a salué l'exemplarité.

« Vous êtes un territoire qui a pris les devants. Vous avez mené un travail intelligent, bien pensé et très ordonné. Une démarche que je ne manquerai pas de présenter ».

Cette rencontre a également permis d'échanger sur deux autres thématiques liées à l'attractivité : les possibilités pour ouvrir et faciliter le cumul d'activités des agents mais aussi les mesures de simplification notamment des démarches RH. Des sujets attendus par les Centres de Gestion et les collectivités.

Une démarche inédite et unique en France sur la protection sociale complémentaire des agents territoriaux

Particulièrement sensibles aux avancées sociales permettant de soutenir l'attractivité de l'emploi public et la protection des agents, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de proposer un groupement de commande régional.

Depuis le 1er janvier 2025, près de 75 000 agents territoriaux dans un peu plus de 1500 collectivités et établissements publics régionaux bénéficient d'une couverture sur le volet prévoyance. Concernant le volet complémentaire santé, une démarche similaire est engagée pour proposer aux employeurs territoriaux un contrat collectif en 2027.

CONTACTS

Isabelle CONTREMOULIN — Direction Développement Territorial et Relations aux Publics du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
02 49 62 43 90 · communication@cdg44.fr

Anne-Sophie JUDALET — Chargée de mission communication numérique
02 40 35 84 77